

22 janvier 2021

**290**

> Médecins omnipraticiens

## Urgences : Appel immédiat de candidatures de médecins en disponibilité

Afin d'assurer l'accessibilité au service d'urgence d'une installation d'un CISSS ou d'un CIUSSS confronté à une possible rupture de services en raison d'un manque d'effectif, les parties négociantes ont convenu de la *Lettre d'entente* n° 297.

Cette lettre d'entente prévoit des modalités de rémunération particulières pour le médecin qui engage sa disponibilité durant certaines périodes de l'année. Le présent appel de candidatures concerne la période **du 1<sup>er</sup> au 14 mars 2021**.

Aux fins de l'application de la *Lettre d'entente* n° 297, lorsque vous êtes dépêché auprès d'une installation d'un établissement désigné, vous êtes rémunéré selon les modalités relatives au mécanisme de dépannage prévues à l'annexe XVIII de l'Entente et les frais de déplacement sont remboursés selon celles de l'article 30.00. Vous ne pouvez vous prévaloir des modalités des lettres d'entente offrant une rémunération bonifiée pour la prise en charge de l'urgence par les médecins de l'installation.

La rémunération versée en vertu de la présente lettre d'entente est sujette aux dispositions du paragraphe 5.3 de l'annexe IX de l'Entente. Elle est donc exclue du calcul du revenu brut trimestriel :

- **5 582 \$** par semaine de disponibilité engagée lorsque vous êtes dépêché dans un établissement, auquel montant s'ajoute la rémunération des services rendus;
- **6 471 \$** par semaine de disponibilité offerte lorsque vous n'êtes pas dépêché par le comité paritaire.

Pour vous porter candidat, vous devez, entre autres :

- détenir des priviléges pour exercer dans un service d'urgence ou en avoir détenu au cours des trois dernières années;
- être disponible une semaine ou plus et accepter d'être dépêché à quelques heures de préavis dans un établissement où il y a risque de rupture de services.

Pour poser votre candidature, vous devez remplir le [formulaire d'inscription](#) en annexe et le retourner au Centre national Médecins-Québec **le plus tôt possible et au plus tard le 5 février 2021**.

L'attribution des semaines de disponibilité s'effectue **sans attendre la fin de la période** d'appel de candidatures.

Pour toutes les dispositions et instructions afférentes, consultez la [Lettre d'entente](#) n° 297. Vous pouvez également consulter la rubrique [Mécanisme de dépannage](#), sous l'onglet *Facturation* de la section réservée à votre profession, sur notre site, au [www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels](http://www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels).

**C'est le temps des impôts!**



Assurez-vous que votre adresse est à jour dans [Mon dossier](#). 

**RELEVÉ**  
**27**

c. c. Agences de facturation commerciales

---

**Courriel, site Web et fils RSS**

[www.ramq.gouv.qc.ca/courriel](http://www.ramq.gouv.qc.ca/courriel)

[www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels](http://www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels)

Abonnez-vous à nos fils RSS 

**Téléphone**

Québec 418 780-4208

Montréal 514 687-3612

Ailleurs au Québec 1 888 330-3023

**Heures d'ouverture**

Du lundi au vendredi,  
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30  
(mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30)

# FORMULAIRE D'INSCRIPTION À LA LETTRE D'ENTENTE N° 297

- du 1<sup>er</sup> au 14 mars 2021 -

(La gestion de la présente lettre d'entente est sous la responsabilité du Comité paritaire MSSS-FMOQ sur le dépannage.)

## 1. IDENTIFICATION

Nom		Prénom		Sexe : <input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/> Masculin
Adresse – Résidentielle				
Établissement d'attache principal				
Ind. rég.	Téléphone (résidence)	Ind. rég.	Cellulaire	Ind. rég. Télécopieur
PERMIS D'EXERCICE		Nº du permis	ASSURANCE RESPONSABILITÉ	Code de travail
Collège des médecins du Québec		1-		Langues parlées : <input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Anglais

## 2. DISPONIBILITÉ

- Nombre de semaines de disponibilité offertes : semaine(s)
- Veuillez indiquer ci-dessous vos semaines de disponibilité en numérotant vos choix par ordre de priorité (1 étant votre 1<sup>er</sup> choix).

Choix n°	SEMAINE	DATE LIMITE D'INSCRIPTION
	du lundi 1 <sup>er</sup> mars au dimanche 7 mars	Pour la période de la relâche scolaire
	du vendredi 5 mars au jeudi 11 mars	5 février 2021
	du lundi 8 mars au dimanche 14 mars	

## 3. DESCRIPTION DE LA PRATIQUE

- Dans les 3 dernières années, avez-vous pratiqué dans un service d'urgence :  Oui  Non
- Spécifiez dans quel(s) établissement(s) vous détenez actuellement des priviléges en urgence et précisez votre statut :

Établissement(s)	Statut

## 4. NOUVEAU DIPLÔMÉ – Vous n'avez pas encore exercé

- Indiquez le nom de l'université où vous avez complété votre formation en médecine de famille :
- Spécifiez le nom du directeur de programme :

5. SIGNATURE			
■ Apposez votre signature ci-dessous.		année	mois jour

- Veuillez retourner ce formulaire par courriel aux coordonnées ci-dessous :

Centre national Médecins-Québec  
1075, chemin Sainte-Foy, 9<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1S 2M1

Adresse électronique : cnmq@msss.qc.ca  
Téléphone : 418 266-6977 / Sans Frais : 1 800 463-2647